

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
19 mai 2020  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 15 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration nationale des États-Unis concernant l'exposé présenté par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) le 29 avril 2020 (voir annexe). Les États-Unis demandent que le texte de la présente lettre et de son annexe soient distribués comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente des États-Unis d'Amérique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Kelly **Craft**



**Annexe à la lettre datée du 15 mai 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration nationale des États-Unis d'Amérique concernant l'exposé présenté par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)**

Les États-Unis remercient le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) pour son exposé et pour le rôle moteur qu'il continue de jouer à la tête du Comité. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants de ses efforts et de ceux déployés par le Groupe d'experts du Comité pour faire en sorte que ledit Comité poursuive ses travaux malgré les problèmes posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, notamment au profit de terroristes et d'autres acteurs non étatiques, reste une très grave menace, et les mesures que nous prenons pour y faire face doivent être durables.

Nous nous félicitons de la collaboration du Président du Comité avec le Bureau des affaires de désarmement et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Grâce aux efforts combinés qu'ils déploient en permanence pour faire en sorte que la résolution 1540 (2004) soit appliquée effectivement, ils ont contribué de manière substantielle aux progrès accomplis au niveau national depuis 2016, date du dernier examen d'ensemble.

À l'approche du prochain examen complet, qui doit s'achever d'ici à avril 2021, les États-Unis tiennent à saluer les efforts faits par le Président pour faire en sorte que les États rendent compte davantage de l'application de la résolution 1540 (2004). Nous nous réjouissons particulièrement de recevoir, dans cet exposé et dans d'autres déclarations, un très grand nombre d'informations sur la participation du Comité aux activités régionales axées sur l'application de la résolution 1540 (2004). Ce niveau de détail permet aux autres États de mieux comprendre comment les informations tirées de ces activités peuvent leur être utiles pour définir leurs propres objectifs en matière d'application. Ces nombreuses informations peuvent aider les États à déterminer quelles sont les ressources disponibles en matière d'assistance et ainsi à mieux cibler leurs demandes d'assistance, ce qui permet au Comité de recenser plus efficacement les fournisseurs d'assistance appropriés.

Nous nous félicitons de l'accent mis par le Président sur le fait que la liste de points de contact nationaux pour l'application de la résolution 1540 (2004) ne cesse de s'allonger. Les points de contact renforcent les interactions des États avec le Comité et, comme le Président le note dans son exposé, ils favorisent une coordination interne interinstitutions plus efficace dans les États pour ce qui est de l'application de la résolution 1540 (2004). Une fois pleinement opérationnels, ces points de contact sont une ressource importante, et encore largement inexploitée, pour l'application de la résolution. En vue de promouvoir et d'améliorer le réseau de points de contact, les États-Unis se sont joints à d'autres donateurs, notamment aux autres contributeurs au fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale du Bureau des affaires de désarmement, pour appuyer l'élaboration par le Bureau d'un module d'apprentissage visant à aider les États à mieux comprendre et appliquer effectivement la résolution 1540 (2004). Nous sommes d'avis que ce module peut être particulièrement utile aux points de contact nationaux. Nous encourageons tous les États Membres à se servir de ce module de formation et des

autres modules mis à leur disposition par le Bureau des affaires de désarmement dans le cadre des activités d'information qu'il mène concernant la résolution 1540 (2004).

Comme nous l'avons fait observer l'année dernière, nous exhortons les autres membres du Conseil à s'adapter à l'évolution des menaces de prolifération qui tombent sous le coup de la résolution 1540 (2004). Nous devrions en particulier sensibiliser tous les États aux technologies émergentes, telles que les drones, qui pourraient être utilisés comme vecteurs d'armes de destruction massive, et la biologie synthétique, qui est déjà en train de changer la manière dont les spécialistes des sciences de la vie effectuent leurs recherches. Cela est d'autant plus évident aujourd'hui, alors que nous nous employons à mettre au point un vaccin contre la COVID-19.

Les États-Unis ont demandé au Bureau des affaires de désarmement de collaborer avec la société civile afin de mieux comprendre la manière dont les gouvernements dialoguent avec les acteurs nationaux concernés au sujet de ces technologies émergentes. Nous espérons que cela favorisera une interprétation commune des meilleures pratiques, qui pourra être communiquée au Comité avant l'achèvement de l'examen complet. Dans cette optique, les États-Unis remercient le Président des efforts qu'il a réalisés pour faire en sorte que le Comité reste attaché au Processus de Wiesbaden et de son étroite collaboration avec l'Allemagne à cet égard. Le Processus de Wiesbaden vise essentiellement à aider les gouvernements à repérer et à mieux comprendre et traiter les vulnérabilités liées aux armes de destruction massive visées par la résolution 1540 (2004), en particulier en ce qui concerne les matériaux et techniques à double usage, dans le secteur industriel et les autres secteurs non gouvernementaux concernés. C'est là une mesure complémentaire importante qui appuie la mise en œuvre efficace de la résolution 1540 (2004).

Pour que ces activités et d'autres activités menées sur le plan international continuent de favoriser l'application effective de la résolution 1540 (2004), les États-Unis encouragent les États à continuer de contribuer au fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale. Avec nos partenaires, nous avons demandé au Bureau des affaires de désarmement de renforcer le réseau de coordonnateurs régionaux pour l'application de la résolution 1540 (2004). Comme cela a été le cas pour l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation des États américains, les coordonnateurs peuvent jouer un rôle essentiel pour ce qui est de sensibiliser les États intéressés à la résolution, notamment en mettant en commun les enseignements tirés dans le monde entier sur l'assistance disponible aux fins de l'application de la résolution.

Enfin, le Président du Comité a rappelé que l'application pleine et effective de la résolution 1540 (2004) était une tâche de longue haleine. Les États-Unis demandent donc instamment au Conseil de sécurité de veiller à ce que le Comité dispose du mandat et des ressources nécessaires pour continuer à recruter et à retenir les candidats les plus talentueux pour soutenir son groupe d'experts. Compte tenu du mandat unique et général du Comité, qui est chargé de traiter les risques de prolifération des armes de destruction massive, les enjeux sont trop importants pour qu'il en soit autrement. Le risque que des terroristes ou d'autres acteurs non étatiques achètent et utilisent des armes de destruction massive reste l'une des plus grandes menaces qui soient pour la paix et la sécurité internationales. La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est l'une des rares mesures internationales prises pour faire face à ces menaces qui fasse autorité. Nous devons veiller à ce que la résolution soit appliquée aussi strictement et efficacement que possible.